



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de Chavaroux, convoqué le 19/09/2025 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BELDA José.

Présents : José BELDA, Philippe SCHAAL, Isabelle RAYMOND, Sylvette VOISSIERE, Christine MERCIER, Noël MESTRE, Pierre Henri MESTRE

Absent excusé : Franck SABATIER donne pouvoir à Philippe SCHAAL

Absents : Cécile MERROUCHE, Franck PAPARIC

Secrétaire de séance : Philippe SCHAAL

La séance débute à 20h00

1° Délibération portant avis sur le projet de modification de droit commun n°2 du PLUI.

A la demande de Riom Limagne et Volcans ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2° Délibération portant sur l'adoption de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux par RLV

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) constitue la déclinaison opérationnelle des orientations adoptées par la Conférence Intercommunale du Logement. Régies par les dispositions des articles L. 441-1-5 et L. 441-1-6 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), elle est obligatoire pour les EPCI dotés ou tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Afin de répondre aux obligations règlementaires qui incombent dorénavant à Riom Limagne et Volcans, les membres de la CIL se sont réunis régulièrement sur le premier semestre de l'année 2025 pour débattre et arbitrer sur la stratégie de la communauté d'agglomération en matière d'attribution de logement social et d'équilibre de peuplement du territoire.

Au terme de 2 ateliers collaboratifs, 2 comités techniques et un comité de pilotage, ce travail collaboratif a débouché sur la rédaction de la Convention Intercommunale d'Attribution qui définit les grandes orientations de la politique d'attribution du territoire et établit un plan d'actions pour les 6 années à venir.

Actuellement la commune de Chavaroux n'accueille pas de logements qui entre dans ce cadre.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

3° Avis sur le projet de réglementation des boisements

M. le Président du Conseil Départemental invite le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune.

Plusieurs réunions ont été organisée sur ce sujet, des élus et habitants de la commune ont participé à la définition du zonage. Le projet de zonage a été présenté lors d'un précédent Conseil Municipal.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Chavaroux.

4° Compte-rendu des commissions et syndicats

- Association « Les haies du Puy-de-Dôme »

Lors du dernier conseil d'administration il a été abordé le vieillissement de certaine haies plantées dans les années 1980. Une étude est en cours pour pouvoir procéder à moindre coût à des coupes de grands arbres sur certaines portions de haies. La commune de Chavaroux est concernée. Une action expérimentale est prévue sur la Chappes.

5° Points divers

- Rencontre du Maire et des Adjointes avec les riverains du city stade

Les riverains du city stade ont présenté les incivilités qu'ils subissent en lien avec le city stade : bruits, musique, utilisation en pleine nuit... Les utilisateurs irrespectueux n'habitent pas la commune.

Il existe un règlement intérieur qui devrait éviter ces situations.

Suite aux échanges il est décidé de rénover la porte et d'étudier un système de fermeture. Le règlement intérieur va être affiché de façon plus lisible.

Les échanges ont permis d'aborder la prévention de la délinquance sur la commune.

- Participation citoyenne

La commune s'est engagée en 2020 dans le protocole de participation citoyenne avec la gendarmerie d'Ennezat. Ce dispositif permet de développer auprès des habitants une culture de la prévention de la délinquance, il permet aussi un rapprochement avec les élus, la population et les forces de sécurité.

Le Maire va se rapprocher de la gendarmerie pour relancer cette convention et organiser une réunion auprès de la population.

- Site Internet de la commune et diffusion des prochains comptes rendus

Les prochains comptes rendus du Conseil Municipal ne seront plus systématiquement imprimés et distribués dans les boîtes aux lettres. Les comptes rendus sont déjà consultables sur le site internet de la commune : <https://www.chavaroux63.fr/> onglet vie communale.

Les personnes qui ne seraient pas en capacité de consulter le site pourront récupérer le compte rendu en version papier au secrétariat de Mairie.

La séance est levée à 21 Heures.

Prochain Conseil le jeudi 23 Octobre.

Afin de prévoir le nombre d'exemplaire à photocopier nous vous remercions de compléter le document et de le rapporter en Mairie :



.....

Nom

Prénom

Adresse :

Souhaite retirer en Mairie les comptes rendus du Conseil Municipal.